

REF: AT/DOT/SDT/ 238 /2023.

LAGHOUAT LE : 29 MAI 2023

**A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
ETB BEJRA MHAMED
Cité DU SUD-AFLOU/LAGHOUAT**

OBJET : Mise en demeure N° 01.

ODS N° : 22/RA/2023.

Contrat N° : 51/2022 du 29/12/2022

Projet : Travaux de raccordement de nouvelles lignes de clients au niveau de CMP AFLOU

Suite au rapport du Centre de maintenance et Production Aflou , Nous avons le regret de porter à votre connaissance par la présente mise en demeure que nous accusons votre retard lors des travaux de raccordement de nouvelles lignes de client au niveau du CMP AFLOU , notamment la phase soudure des câbles en fibre optique .

A cet effet, Nous vous mettons en demeure pour respecter vos engagements contractuelles dans un délais de 8 jours, Le cas échéant on est dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur .



Le Directeur



Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat
BOUTASSOUNA Yacine